



RÈGLEMENT FINANCIER 2022-2023

1- PREAMBULE

Sports Academy school, première école technique en sport au Liban, localisée à Baabda, Immeuble du Collège des Pères Antonins. Les études se font à partir de la BP jusqu'au LT avec l'obtention d'un Bac Technique libanais orientation sportive et reconnu par le Ministère de l'éducation Libanais. Son but est de former les futurs élèves en éducation physique et du sport avec un haut niveau national et de qualité.

Le budget de l'école provient principalement des droits de scolarité acquittés par les familles qui couvrent la totalité des dépenses de fonctionnement.

L'inscription d'un élève à SAS implique la pleine adhésion à ses valeurs, à ses principes et règles de fonctionnement administratifs et financiers. L'inscription n'est acquise que si les frais de scolarité sont payés dans toutes leurs composantes.

La tarification annuelle jointe fait partie intégrante du règlement financier et les parents ou responsables de l'élève inscrit déclarent en acceptant les termes et conditions.

BP1-BP2	Scolarité en Livres Libanaises	11,000,000L.L
	Contribution en Dollars \$	550\$

BT1-BT2	Scolarité en Livres Libanaises	12,000,000L.L
	Contribution en Dollars \$	550\$

BT3	Scolarité en Livres Libanaises	13,000,000L.L
	Contribution en Dollars \$	550\$

2- FRAIS DE SCOLARITÉ

Les frais de scolarité annuels, frais d'enseignement et d'assurance scolaire sont mentionnés ci-après.

Toutefois, dans le cas de force majeure, de revalorisation du salaire minimum ou de modification statutaire des personnels du SAS, d'une manière générale, en raison de toute loi qui modifierait conséquemment les charges salariales ou les conditions économiques du pays, **SAS se réserve le droit de rajouter une somme à la 4^{ème} échéance en cours d'année afin de financer ces mesures nouvelles.**

Une réduction sur les seuls droits de scolarité est accordée aux familles nombreuses :

- 10% sur le 2^{ème} enfant

De manière générale et sauf cas contraire décidé par la Direction :

- après plus de deux semaines d'absence constatée à la rentrée sans information préalable, l'élève est automatiquement radié des listes et les frais de scolarité ne seront pas remboursés.

3-CONTRIBUTION en DOLLARS - TARIFICATION ANNUELLE

Sports Academy school a fait le choix d'une contribution en dollars dont la vocation est de permettre à SAS de répondre à ses charges en devises et de poursuivre l'excellence pédagogique qui fait sa réputation.

Le montant pour l'exercice 2022-2023 est fixé à 550 USD répartis comme suit:

- 250\$ frais d'inscription
- 300\$ répartis sur les 3 échéances:
 - **100\$: 30/11/22;**
 - **100\$: 28/02/23;**
 - **100\$: 30/04/23.**

Le règlement de cette contribution se fait exclusivement en USD Fresh, pour chaque élève inscrit à SAS, sur la base d'une facture spécifique adressée avec l'avis de paiement des droits de scolarité.

L'inscription ou la réinscription d'un élève à SAS suppose **l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement.**

- Les frais d'inscription sont payés lors de l'inscription et le dossier d'inscription doit être complet.
- Les frais des fournitures et uniformes sont payés en Septembre: 60 \$
- Les frais de scolarité sont exigibles en 4 versements (sous réserve de modifications).
- Les frais de transport varient selon le lieu de résidence et sont assurés par un transporteur extérieur à l'école.

3- FRAIS OBLIGATOIRES

- Les frais de scolarité.
- Les frais des examens officiels.
- Les frais de la cérémonie de remise des diplômes (graduation).
- Les frais des cours de rattrapage.

4- FRAIS FACULTATIFS

- Les sorties
- Les voyages
- Les activités extra-scolaires

5- LES ÉCHÉANCES DE PAIEMENT

Exceptionnellement, sur demande expresse formulée en début d'année scolaire et après accord de l'agent comptable, les frais de l'année pourront faire l'objet d'une **mensualisation avec un maximum de 8 mois** dont la dernière échéance devra intervenir avant le 30 Mai. Cette mensualisation en 8 mois fera l'objet **d'un échéancier écrit dûment signé** par la famille et valant engagement de payer.

À défaut de paiement d'une seule mensualité à son échéance, les frais scolaires seront exigibles de plein droit. Les montants payés viendront en déduction des sommes restant dues. En cas de non-respect de l'échéancier, les règles générales reprennent leur cours.

Il ne pourra, en aucune manière, être tiré argument de l'existence d'un échéancier pour tenter de prolonger le dit échéancier en cas de non-respect.

SAS se réserve le droit de transmettre le dossier à l'avocat et d'entamer une procédure en recouvrement.

6- LES IMPAYÉS

Une pénalité de 50\$ par semaine est applicable sur les frais de scolarité non payés. L'école se réserve le droit de ne pas inscrire un élève qui aurait eu des impayés l'année précédente.

7- EXAMENS

Pour passer les examens de fin de Semestre 1 et de Semestre 2, l'élève doit être à jour dans ses paiements de scolarité.

8- RÉUSSITE de l'année scolaire

L'équipe pédagogique et administrative fixe et évalue les critères de passage dans la classe supérieure. Cette réussite reste soumise au paiement complet de la scolarité avant le 30 mai de l'année scolaire en cours

9- DEMANDE DE DOCUMENTS ADMINISTRATIFS ET SCOLAIRES:

Les parents de l'élève mineur et l'élève majeur sont en droit de demander une copie des bulletins ou une attestation, présentés par l'élève lui-même. Ces demandes doivent être adressées par écrit à l'assistante de Direction en indiquant clairement les documents pour lesquels la demande est faite et sont payantes.

J'accepte ce règlement financier et m'engage à le respecter.

Date

Signature



FINANCIAL REGULATIONS 2022-2023

1- INTRODUCTION

Sports Academy School is the first technical school in Lebanon, located in Baabda, in the Antonine Fathers College building. The school's program of study starts from the BP level and ends with the LT level, leading to a Lebanese Technical Baccalaureate with a sports orientation, recognized by the Lebanese Ministry of Education. Its goal is to train future students in physical education and sports with a high national level and quality.

The school's budget comes mainly from tuition fees paid by families, which cover all operating expenses. The enrollment of a student in SAS implies full compliance with its values, its principles and its administrative and financial rules of operation. Registration is only valid if all tuition fees are fully paid.

The attached annual fee schedule is an official part of the financial regulations and the parents or guardians of the registered student declare that they accept its terms and conditions.

BP1-BP2	Scolarité en Livres Libanaises	11,000,000L.L
	Contribution en Dollars \$	550\$

BT1-BT2	Scolarité en Livres Libanaises	12,000,000L.L
	Contribution en Dollars \$	550\$

BT3	Scolarité en Livres Libanaises	13,000,000L.L
	Contribution en Dollars \$	550\$

2- TUITION FEES

The annual tuition fees and school insurance are listed below and are set for one year.

However, in the case of events beyond our control, minimum wage increases or changes in the laws governing SAS personnel, or any other law that may affect salary costs or economic conditions in the country, SAS reserves the right to add an additional amount to the tuition fee during the year in order to finance these new measures.

A tuition discount is granted to families with multiple children:

10% on the 2nd child

In general, (except cases decided by the management), the following conditions will apply:

If the student is absent for more than two weeks at the beginning of the school year without any justification:the student is automatically removed from the lists and the school fees will not be refunded.

3-CONTRIBUTION in DOLLARS - ANNUAL RATE

Sports Academy School has chosen to contribute in dollars in order to meet its foreign currency expenses and to continue the educational excellence for which it is known for.

The amount for the 2022-2023 fiscal year is set at \$550 USD divided as follows:

250 \$ registration fee;

3 payments: spread over the 3 installments:

- **100\$: 30/11/22;**
- **100\$: 28/02/23;**
- **100\$: 30/04/23.**

Fee Payment is required exclusively in USD Fresh, for each student enrolled at SAS, on the basis of a specific invoice sent with the tuition payment notice.

Registration or re-registration of a student at SAS implies full and unconditional acceptance of these rules.

- Registration fees are paid at the time of enrollment and the registration form must be completed.
- Supplies and uniform fees are paid in September.
- Tuition is due in 4 installments (subject to change).
- Transportation fees vary depending on the location and are provided by a transporter from outside of the school.

3- MANDATORY FEES

- Tuition fees.
- Official exam fees.
- The fees for the graduation ceremony (graduation).
- The fees for make-up courses.

4- OPTIONAL FEES

- Field trips
- Trips
- Extracurricular activities

5- PAYMENT DEADLINES

Exceptionally, upon request made at the beginning of the school year and with the agreement of the accounting representative, the year's fees may be paid in monthly installments with a maximum of 8 months, the last installment of which must be paid before May 30th. This monthly payment schedule will be the subject of a written agreement signed by the family and will be considered as a commitment to pay.

If a monthly payment is not received by the due date, the school fees will be automatically charged. The amounts paid will be deducted from the amounts still due. In the event of failure to comply with the payment schedule, the general rules will apply.

The existence of a payment agreement will not be used as an excuse to extend the payment agreement in the event of non-compliance.

SAS reserves the right to forward the case to a lawyer and to initiate collection proceedings.

6- DELAYS

A penalty of \$50 per week is applicable on unpaid tuition. The school reserves the right not to register a student who has had unpaid fees in the previous year.

7- EXAMS

In order to take the end of Semester 1 and Semester 2 exams, the student must be up to date with his/her tuition payments.

8- SUCCESS OF THE SCHOOL YEAR

The pedagogical and administrative team determines and evaluates the criteria for passing to the next grade. This success is subject to full payment of tuition before May 30th of the current school year.

9- REQUESTS OF ADMINISTRATIVE AND SCHOOL RELATED DOCUMENTS:

The parents of the students are entitled to request a copy of the report cards or a certificate, presented by the student himself. These requests must be made in writing to the Assistant Director, clearly indicating the documents for which the request is made and are subject to a fee.

I accept these financial regulations and agree to abide by them.

Date

Signature